



©giggroup-fotolia



ADAIR

Cadre d'adhésion d'Air Pays de la Loire pour les collectivités territoriales

2025

air pays de
la loire
www.airpl.org



Contexte et enjeux

Air Pays de la Loire est une organisation pluri-partenariale constituée sous le régime d'association selon la loi 1901, agréée par l'État au titre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996. Air Pays de la Loire regroupe ainsi 4 collèges de partenaires :

- services de l'État (DREAL, ARS, ADEME, DRAAF, Météo France),
- collectivités territoriales (Région, départements, EPCI, communes),
- représentants des activités contribuant à l'émission des substances surveillées,
- associations de protection de l'environnement, de consommateurs et personnalités qualifiées.

Air Pays de la Loire assure des missions d'intérêt général. Elles couvrent le cadre réglementaire de la surveillance, la prévision, l'information de la population et la réalisation d'études portant sur la qualité de l'air, sur le territoire des Pays de la Loire.

Au-delà de ces missions, à la demande des acteurs locaux, Air Pays de la Loire s'adapte aux nouveaux enjeux et répond aux évolutions réglementaires et demandes sociétales portant notamment sur le lien entre qualité de l'air et santé en milieu rural et urbain, sur l'élaboration de plans et de diagnostics, sur la sensibilisation, la communication, la pédagogie relatives à l'air. Par conséquent, le périmètre d'intervention d'Air Pays de la Loire s'est progressivement étendu (inventaires des consommations d'énergie, de gaz à effet de serre, air intérieur, odeurs, pollens, pesticides, ...). BASEMIS, l'inventaire régional des émissions de polluants, de gaz à effet de serre, et des consommations d'énergie, est élaboré, mis à jour et valorisé dans le cadre de cette extension de périmètre depuis près de 10 ans. Il sert aujourd'hui de référence pour l'élaboration des plans et schémas locaux (SRCAE, SRADDET, PCAET, PLU, PDU...) et est utilisé par le Dispositif Régional d'Observation Partagée Energie Climat (DROPEC) regroupant la Région, la DREAL, et l'ADEME qui en facilite la diffusion auprès de tous les acteurs de la transition énergétique.

Ainsi, la connaissance de la qualité de l'atmosphère qui intègre les émissions polluantes, les concentrations dans l'air et l'exposition des organismes vivants et de l'environnement à cette pollution font désormais partie du cœur d'activité d'Air Pays de la Loire. Dans ce cycle de gestion de l'atmosphère qui conduit de la caractérisation du milieu à la connaissance des impacts, Air Pays de la Loire a un rôle utile et reconnu d'expertise, de conseil et de prospective au niveau régional.

Air Pays de la Loire met également en œuvre des projets et travaux communs décidés et financés par ses membres et réalise des prestations servies à ses membres ou des tiers.

Au-delà du soutien apporté à Air Pays de la Loire par l'Etat dans la délégation de sa mission réglementaire et ses subventions (arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant : mission de surveillance, de prévision, et d'information relative à la qualité de l'air et de calcul des émissions et des impacts d'actions), et compte tenu des enjeux précités, il est apparu nécessaire de décliner les modalités de l'adhésion des membres et des financements pour les collectivités territoriales.

Les deux fondements de l'adhésion

Les membres qui participent par leur adhésion à Air Pays de la Loire :

- concourent ensemble pour l'intérêt général à l'objet de l'association
- bénéficient en commun de valorisations, de mises en réseau et d'informations générées par les activités de l'association

Concours à l'intérêt général

En adhérant à Air Pays de la Loire, chaque membre participe à l'objet commun de l'association, et l'amène à :

- Contribuer à la surveillance, l'évaluation, l'amélioration de la qualité de l'air et l'information sur son territoire et plus largement dans la région des Pays de la Loire
- Contribuer à la gouvernance de l'association : décider des orientations, des programmes d'actions, des budgets de l'association
- Souscrire aux valeurs de l'association : expertise, transparence, indépendance, adaptabilité.

Ces engagements sont matérialisés par la réalisation d'un ensemble d'actions à destination du public, des autorités compétentes et des acteurs socioéconomiques, décrite dans son plan régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) soit principalement :

Données / Bilans de surveillance au niveau régional :

- Mesures des polluants de l'air (<https://www.airpl.org/air-exterieur/mesures-en-direct>)
- Publication des Indices ATMO sur l'ensemble de la région Pays de la Loire <https://www.airpl.org/air-exterieur/indice-et-previsions>
- Gestion des dispositifs départementaux de prévision des pics de pollution <https://www.airpl.org/air-exterieur/alertes-pollution>
- Cartes modélisées de pollution <https://data.airpl.org/dataset/modelisations/2023/NO2/MoyAn>
- Indice pollens <https://www.airpl.org/pollens/indice-et-previsions>

Aide à la décision, expertise :

- Elaboration et diffusion de l'inventaire BASEMIS® (énergie, émissions de polluants et GES) : échelle EPCI, grands secteurs d'activité, par énergie <https://www.airpl.org/emissions-climat/tableau-de-bord>
- Elaboration de fiches territoriales pour chaque EPCI disponible sur le site TEO <https://teo.paysdelaloire.fr/donnees-territoriales/>
- Contribution au SRCAE et PPA

Informier, communiquer :

- Diffusion des résultats de mesures, de cartes, d'études et d'alertes pollens <https://www.airpl.org/pollens/qu-est-ce-que-le-pollen>
- Participation à des évènements, sensibilisation
- Mise en ligne numérique web, widget, réseaux sociaux

Innover

- Développer des projets innovants afin de proposer de nouvelles avancées sur la qualité de l'air
- Répondre à des appels à projet avec les adhérents de l'association

Valorisation auprès des membres

Les concours financiers de ses membres permettent par les budgets ainsi constitués de mettre en œuvre les orientations décidées par les instances de l'association. Ces budgets mobilisent des moyens humains, matériels et immatériels qui sont répartis pour les actions d'intérêt général et les valorisations à disposition des membres.

En adhérant à Air Pays de la Loire, chaque membre participe à l'objet commun de l'association, et l'amène à :

- Contribuer à la surveillance, l'évaluation, l'amélioration de la qualité de l'air et l'information sur son territoire et plus largement dans la région des Pays de la Loire
- Contribuer à la gouvernance de l'association : décider des orientations, des programmes d'actions, des budgets de l'association
- Souscrire aux valeurs de l'association : expertise, transparence, indépendance, adaptabilité.

Chaque adhérent reçoit des informations ciblées d'Air Pays de la Loire sur les avancées des connaissances et les actions de l'association par le biais de :

- La newsletter,
- La participation aux assemblées générales,
- Les comptes-rendus des Conseils d'administration,
- La participation aux réunions départementales.

Etat

Air Pays de la Loire, dans le cadre du financement de l'Etat, réalise les missions de surveillance de qualité de l'air, intervient dans les instances où l'expertise d'Air Pays de la Loire est attendue, comme rédigé dans l'arrêté de 2021.

Industriels

En sa qualité d'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, Air Pays de la Loire fait bénéficier à aux industriels adhérents les actions suivantes :

- Participation à des événements internes à l'entreprise pour sensibiliser à la qualité de l'air,
- Réponse commune à des appels à projets innovants,
- Décodage réglementaire & technique air énergie climat à destination des responsables environnement.

Collectivités

En sa qualité d'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, Air Pays de la Loire fait bénéficier à l'ensemble de ses membres et en particulier pour ses collectivités membres des valorisations suivantes¹.

Accompagnement Climat / Air / Energie / Santé :

- transmission des données format tableur clé en main (au niveau communal pour les EPCI et au niveau EPCI pour les autres collectivités) - version mis en forme,
- aide à l'analyse de ces données permettant d'établir un diagnostic territorial précis (portrait du territoire avec une analyse des données air-climat-énergie sur demande notamment)
- séance personnalisée de prise en main des données BASEMIS®
- organisation d'une réunion avec les agents collectivités / communes pour vous conseiller sur la diffusion de l'information qualité de l'air sur le territoire au quotidien et en cas de pic
- CSA ou carte de modélisation avec le croisement des ERP ou l'exposition de la population
- Cartes de pollution issues de la modélisation avec croisement de la population
- Enrichissement des diagnostics des documents de planification territoriale (PCAET, PLU, PDU, ...)
- Relecture et remise d'avis concernant l'intégration du volet air dans les documents de planifications territoriales (analyse qualitative) : identification des synergies et antagonismes air-énergie-climat, identification des actions visant la réduction des émissions et celles visant la réduction de l'exposition des populations à la pollution de l'air, propositions d'ajouts d'actions
- Analyse de la trajectoire des émissions de polluants atmosphériques au regard des objectifs nationaux fixés par le PREPA
- Participation sur demande aux instances des collectivités (comité de suivi de PCAET, comité de pilotage, atelier plan d'actions, ...)
- Calcul des indicateurs spécifiques au territoire
- Webinaires et formation Climat / Air / Energie / Santé dédiées

Communication et sensibilisation sur le territoire :

- transmission des fichiers de nos affiches de sensibilisation sur la qualité de l'air, qui peuvent être imprimées et affichées sur le territoire
- organisation avec l'adhérent une réunion d'information/sensibilisation sur la qualité de l'air du territoire auprès des agents et des élus
- réalisation d'interventions en milieu scolaire (lycée, collège, élémentaire)
- accès à une animation escape game ou à une fresque de la qualité de l'air, en jour ouvré, (en fonction des disponibilités)
- Organisation avec l'adhérent un webinaire grand public sur la qualité de l'air extérieur et/ou intérieur et les gestes pour améliorer la qualité de l'air
- Organisation une intervention sur le thème chauffage bois et la qualité de l'air, qui pourrait être co-animee avec l'espace info-énergie
- Organisation un webinaire pour les professionnels de santé (médecins, pharmaciens...) sur la qualité de l'air extérieur et les pollens en co-animation avec quelqu'un de l'APSF (par ex un allergologue)

Innovation :

- Fourniture d'un regard expert sur les innovations Climat / Air / Energie / Santé en lien avec des projets de l'adhérent,
- Réponse commune à des appels à projets innovants.
- Décodage réglementaire & technique air énergie climat à destination des élus, des services, des collaborateurs

Associations et Personnalités Qualifiées

Communication et sensibilisation sur le territoire :

- transmission des fichiers de nos affiches de sensibilisation sur la qualité de l'air, qui peuvent être imprimées et affichées sur le territoire
- Organisation avec l'adhérent un webinaire grand public sur la qualité de l'air extérieur et/ou intérieur et les gestes pour améliorer la qualité de l'air
- Organisation d'animations en lien avec un évènement mené par l'association adhérente

¹ Certains détails BASEMIS (notamment inclus dans le secteur industrie) peuvent contenir des informations commercialement sensibles (I.C.S.). Elles correspondent à des données déclarées par un établissement, et ne peuvent pas être transmises si la donnée déclarée représente plus de 85% de la valeur à transmettre. En cas d'I.C.S., Air Pays de la Loire agrège les données à l'échelon le plus fin possible permettant une diffusion (fusion de certains sous-secteurs, secteurs ou vecteurs énergétiques).

Les coûts d'adhésion

Industriels

TGAP

Les industriels de la région, exploitants d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), peuvent verser la Taxe Générale sur les Activités Polluantes Air(TGAP Air) auprès d'Air Pays de la Loire.

Le versement de la TGAP Air à Air Pays de la Loire fait office de cotisation et permet à l'entreprise d'être adhérente de l'association.

Hors TGAP

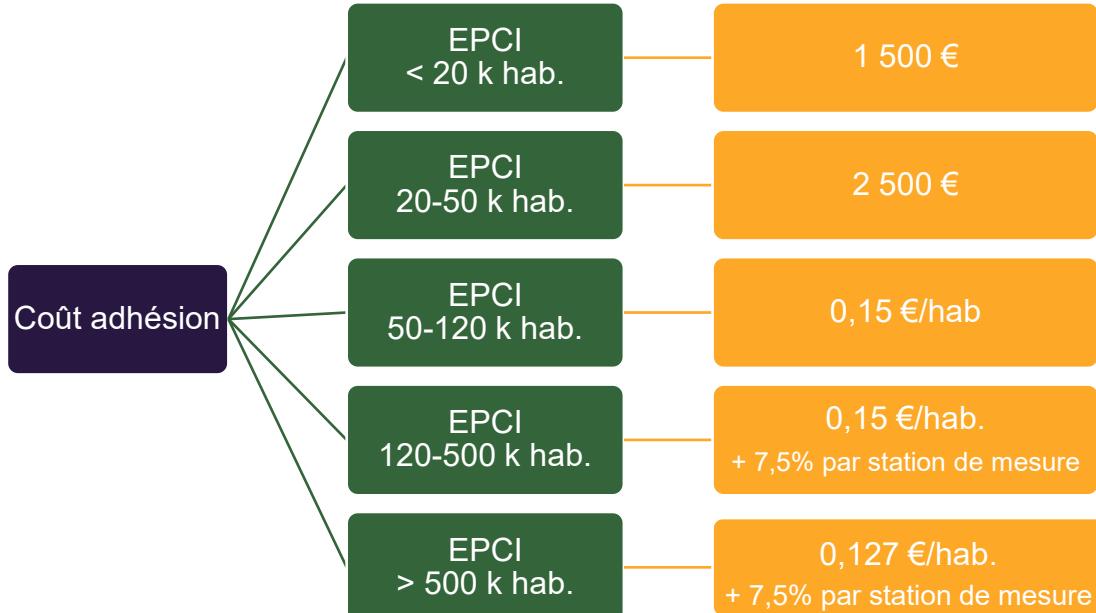
Dans le cas d'une entreprises n'étant pas soumis à la TGAP Air , le montant de cotisation annuelle est de 3000€.

Les chambres consulaires ont une cotisation annuelle fixée à 500€.

Collectivités

Principe général pour les collectivités

Le coût d'adhésion sous forme de cotisation de fonctionnement d'un EPCI à l'association est fonction de son nombre d'habitants et du nombre de stations de mesure permanentes installées sur son territoire selon le tableau suivant :



Les EPCI membres d'un syndicat d'énergie adhérant à Air Pays de la Loire bénéficient d'une réduction de 500€ sur le montant de leur adhésion à Air Pays de la Loire.

Les coûts des adhésions seront mis à jour tous les 3 ans en fonction de la population INSEE des territoires.

A titre exceptionnel (forte augmentation liée à l'évolution du périmètre de l'intercommunalité, ...), le conseil d'administration pourra décider d'un rattrapage progressif du niveau de cotisation, dans un délai qui ne pourra pas excéder 4 ans.

L'annexe 1 détaille les cotisations des EPCI en région.

Principe d'adhésion des autres territoires

En tant que chef de file air, énergie, climat, **la Région** a une cotisation annuelle de fonctionnement de 0,008 €/hab (soit 29 500€), et subventionne le programme BASEMIS à hauteur de 0,011 €/hab. (soit 40 000€).

L'adhésion d'un **syndicat d'énergie** représente un coût forfaitaire de :

- 7 000€ pour les territoires de moins de 600 000 habitants
- 12 000€ pour les territoires de plus de 600 000 habitants

L'annexe 1 détaille les cotisations des syndicats d'énergie en région.

Pour les autres territoires (**pôles métropolitains, parcs naturels ou conseils départementaux**) les adhésions seront étudiées au cas par cas en Conseil d'Administration sur la base des éléments ci-dessus, en tenant compte des EPCI déjà membres d'Air Pays de la Loire.

Contributions à l'équipement

Selon des principes d'appels à contribution à l'équipement adoptés par Air Pays de la Loire en 2007, les collectivités locales, où sont installées des stations de mesures des polluants, sont appelées à contribuer à l'équipement sous forme d'appels à subventions d'investissement définis lors de l'établissement des budgets annuels.

Associations et Personnalités Qualifiées

Le coût de l'adhésion pour les associations est de 15€ par année civile. Cette cotisation est applicable à chaque structure aussi bien régionale que locale.

Les personnalités qualifiées n'ont pas de cotisation à payer.

Prestations et études de recherche - développement

Des services ou études spécifiques peuvent être engagés par Air Pays de la Loire, dans le cadre d'opérations qui ne seraient pas couvertes dans le cadre de l'adhésion, ou qui excèderaient le nombre de jours annuels alloués.

Deux cas principaux sont possibles.

- Air Pays de la Loire décide de mener une étude à vocation d'innovation, de recherche ou développement ou pour répondre à un projet d'intérêt général. Des membres souhaitent accompagner cette étude et apportent leurs contributions financières. Ainsi, le ou les membres contributeurs, sur une base de coûts de revient, permettent à Air Pays de la Loire de capitaliser un savoir ou un savoir-faire applicable à l'ensemble de ses membres.
- Des services ou études spécifiques peuvent être engagés par Air Pays de la Loire, suite à la formulation d'une demande spécifique de l'adhérent qui ne serait pas couverte par les services rendus aux membres.

Ces études sont alors traitées sous la forme de prestations (soumises à la TVA).

Les adhérents ont accès à une **réduction de 3% du montant des études** du fait de leur soutien à l'association par le paiement de leur cotisation.

Dans les deux cas, les rapports d'études sont publiés sur le site www.airpl.org d'Air Pays de la Loire pour répondre aux engagements de transparence de l'association.

ANNEXE 1 : adhésions des EPCI

Loire-Atlantique (44)

TE 44 n'est pas adhérent d'Air Pays de la Loire. La cotisation est évaluée à 12 000€.

EPCI (au 01/01/26)	Pop. 2022	Coût adhésion (selon tarifs ADAIR)
Nantes Métropole	683 981	112 925 €
CARENE	131 317	32 993 €
Cap Atlantique	71 029	10 654 €
Pays d'Ancenis	66 597	9 990 €
Erdre et Gesvres	68 096	10 214 €
Pornic Agglo Pays de Retz	69 000	10 350 €
Clisson Sèvre et Maine Agglo	57 167	8 575 €
Sèvre et Loire	49 940	2 500 €
Châteaubriant-Derval	44 697	2 500 €
Grand Lieu	42 037	2 500 €
Estuaire et Sillon	41 096	2 500 €
Pays de Pontchâteau St Gildas des Bois	36 662	2 500 €
Sud Estuaire	31 126	2 500 €
Sud Retz Atlantique	25 607	2 500 €
Pays de Redon	21 288	2 500 €
Région de Blain	16 858	1 500 €
Région de Nozay	16 406	1 500 €

Maine et Loire (49)

Le SIEML a une cotisation de 12 100€.

EPCI (au 01/01/26)	Pop. 2022	Coût adhésion (selon tarifs ADAIR)	Coût adhésion avec le SIEML adhérent
Angers Loire Métropole	309 031	60 261 €	59 761 €
Mauges Communauté	122 374	18 356 €	17 856 €
Agglomération du Choletais	104 711	15 707 €	15 207 €
Saumur Val de Loire	98 152	14 723 €	14 223 €
Loire Layon Aubance	56 951	8 543 €	8 043 €
Anjou Bleu Communauté	34 526	2 500 €	2 000 €
Beaugeois Vallée	34 608	2 500 €	2 000 €
Vallée du Haut Anjou	36 469	2 500 €	2 000 €
Anjou Loir et Sarthe	28 260	2 500 €	2 000 €

Mayenne (53)

Le Territoire d'Energie Mayenne (TEM, anciennement SDEGM) n'est pas adhérent d'Air Pays de la Loire. La cotisation est évaluée à 7 000€.

EPCI (au 01/01/26)	Pop. 2022	Coût adhésion (selon tarifs ADAIR)
Laval Agglo	96 799	14 520 €
Mayenne Communauté	37 112	2 500 €
Pays de Château-Gontier	29 934	2 500 €
Pays de Craon	28 138	2 500 €
Les Coëvrons	26 525	2 500 €
Bocage Mayennais	21 739	2 500 €
L'Ernée	19 840	1 500 €
Pays de Loiron	17 203	1 500 €
Mont des Avaloirs	13 929	1 500 €
Pays de Meslay-Grez	13 500	1 500 €

Sarthe (72)

Il n'y a pas de syndicat d'énergie en Sarthe. Le Conseil Départemental n'est pas adhérent d'Air Pays de la Loire. La cotisation est évaluée à l'image de celle des syndicats d'énergie, soit 7 000€.

EPCI (au 01/01/26)	Pop. 2022	Coût adhésion (selon tarifs ADAIR)
CU le Mans Métropole	209 651	36 165 €
CC Le Gesnois Bilurien	30 265	2 500 €
CC du Pays de l'Huisne Sarthoise	28 362	2 500 €
CC Sud Sarthe	22 583	2 500 €
CC Maine Saosnois	26 949	2 500 €
CC du Pays Sabolien	25 106	2 500 €
CC du Val de Sarthe	30 404	2 500 €
CC du Pays Fléchois	27 049	2 500 €
CC Loir-Lucé-Bercé	23 207	2 500 €
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	22 528	2 500 €
CC Maine Cœur de Sarthe	21 871	2 500 €
CC Orée de Bercé - Belinois	19 472	1 500 €
CC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé	17 914	1 500 €
CC Loué - Brûlon - Noyen	17 824	1 500 €
CC du Sud Est du Pays Manceau	17 929	1 500 €
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	14 775	1 500 €
CU d'Alençon	7 738	1 500 €

Vendée (85)

Le SYDEV n'est pas adhérent d'Air Pays de la Loire. La cotisation est évaluée à 12 000€.

EPCI (au 01/01/26)	Pop. 2022	Coût adhésion (selon tarifs ADAIR)
La Roche Sur Yon Agglomération	98 488	14 773 €
Sud Vendée Littoral	55 649	8 347 €
Les Sables d'Olonne Agglomération	58 531	8 780 €
Pays de St Gilles-Croix-De-Vie	53 176	7 976 €
Terres de Montaigu	50 547	7 582 €
Challans Gois Communauté	50 705	7 606 €
Vie et Boulogne	46 344	2 500 €
Pays de Fontenay Vendée	35 727	2 500 €
Vendée Grand Littoral	36 360	2 500 €
Pays des Herbiers	30 742	2 500 €
Pays de Mortagne	28 234	2 500 €
Pays de Saint-Fulgence - Les Essarts	29 052	2 500 €
Pays de Pouzauges	23 242	2 500 €
Pays de Chantonnay	23 216	2 500 €
Océan Marais de Monts	20 203	2 500 €
Pays des Achards	20 174	2 500 €
Vendée Sèvre Autise	16 191	1 500 €
Pays de la Châtaigneraie	15 605	1 500 €
Ile de Noirmoutier	9 270	1 500 €
Commune de l'Ile d'Yeu	4 887	1 500 €



AIR PAYS DE LA LOIRE

5 rue Édouard-Nignon
CS 70709 – 44307 Nantes cedex 3
Tél + 33 (0)2 28 22 02 02
Fax + 33 (0)2 40 68 95 29
contact@airpl.org

air pays de
la loire
www.airpl.org